

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents et représentés : 13

Absent : 1

Date de la convocation
14 décembre 2009

(Article L2121-12 du Code
Général des Collectivités
Territoriales)

L'an deux mil neuf et le dix-huit décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane THIBERT, Maire.

Présents :

Mmes Christiane THIBERT, Colette BERGER, Claude ROLLIN, Mrs Michel ARIES, Franck FURTIN, Benoît JABOULET, Marc MONFRAY, Dominique VIOT.

Absents représentés :

Patricia DUBOIS donne pouvoir à Claude ROLLIN,
Solange DUMAS donne pouvoir à Marc MONFRAY,
Christian HARTWICH donne pouvoir à Colette BERGER,
Nicole NAVARRO donne pouvoir à Christiane THIBERT,
Jean-Pierre BOURGEOIS donne pouvoir à Franck FURTIN

Absent non représenté :

Pascal GUILLON

Secrétaire de séance Benoît JABOULET

Le compte-rendu de la séance du 27 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 18 décembre 2009.

Délibérations

Délibération concernant l'approbation de la commission d'évaluation des transferts des charges de la Communauté de Communes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés le rapport de la communauté de communes concernant l'évaluation des transferts des charges sur les entrées à la piscine pour les scolaires en 2009 d'un montant de 406,98 €.

Délibération concernant la modification du tableau des emplois permanents de la commune

Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la délibération concernant la modification du tableau des emplois permanents de la commune concernant Nelly Beuret qui obtient la nomination d'ATSEM 1^{ère} Classe et Didier ROLLIN qui obtient la nomination d'Adjoint Technique 1^{ère} Classe, compte tenu du reclassement des agents recrutés stagiaires avant le 01 janvier 2007.

Décision modificative N°5

Le compte 61521 (terrains) doit être provisionné d'un montant de 500 € pour l'élagage de terrains, cette somme sera débitée au compte 022.

Le compte 61523 (voies et réseaux) doit être provisionné d'un montant de 1 500 € pour l'entretien des voies et réseaux, cette somme sera débitée au compte 022

Le compte 60632 (fournitures de petit équipement) doit être provisionné pour un montant de 250 €, cette somme doit être débitée au compte 022.

Le compte 61551 (matériel roulant) doit être provisionné pour un montant de 100 €, cette somme doit être débitée au compte 022.

Le montant total de ces modifications budgétaires s'élève à 2 500 €uros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés les modifications budgétaires pour un montant de 2 500 €uros.

Le compte 022 présente un solde de 8 700 € après virement.

Rapports des commissions :

Action sociale et culturelle :

Une intervention a été faite auprès de la Croix-Rouge pour fournir des colis de nourriture pour deux familles de la commune.

Projet d'une micro-crèche à St Etienne : un questionnaire d'enquête sera distribué auprès des personnes susceptibles d'être intéressées avec réponse souhaitée avant le 31 décembre.

Finances

Contrôle de l'exercice 2009 avant clôture.

Communication

Site Internet

962 visites à ce jour. Plus de 5 visites par jour depuis l'ajout de l'adresse du site sur les panneaux aux entrées de village.

Note d'information

Distribution de la dernière note d'information 2009.

Bulletin municipal

En cours de finalisation pour distribution en début d'année.

Office du tourisme Val de Saône :

Fin de la préparation de la vitrine pour janvier

Numérotation des rues :

Retard dans la livraison des plaques.

École numérique rurale :

Livraison et installation du matériel le 9 décembre.

Urbanisme et environnement

Cœur de village

Choix réalisé du maître d'œuvre : M. Layre de la société CIERA, démarrage des études début janvier.

PLU.

Le projet a été présenté aux administrés le 02 décembre à 20h00 lors d'une réunion publique. La rédaction du PLU ainsi que l'élaboration des différentes pièces administratives restant à la charge de l'ingénieur urbaniste qui devraient prendre plusieurs mois. La mise en application du PLU de Garnerans devrait s'effectuer fin 2010.

Entretien des fossés

Un fauchage des versants opposés a été réalisé par l'entreprise REVOL. Le passage de la rigoleuse a été programmé à la suite de cette intervention et s'étalera sur environ 3 semaines.

Voirie

La société EIFFAGE a procédé à l'application de point à temps, sur différentes portions de chemins communaux.

Remorque

La remorque a été réceptionnée.

Décoration de Noël

Mise en place de la guirlande électrique.

CCAS

Le repas de Noël des Aînés s'est déroulé le vendredi 11 décembre à la salle « Yves Picard », concocté par Pascal Chichoux et animé par le groupe de Chants les La'mineurs.

Questions diverses

Pas de question diverse.

La séance est levée à 23 h 15.

Prochain Conseil le Vendredi 22 janvier 2010 à 20 h 30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Christiane THIBERT